

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2021

Siège : Orsay

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 27 |
| Présents | : | 19 |
| Présents et représentés | : | 24 |
| Votants | : | 24 |

Le mercredi 1 décembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 25 novembre 2021, s'est réuni à 20h43, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur Jean-François VIGIER | Commune de Bures-sur-Yvette |
| Madame Rafika REZGUI | Commune de Chilly-Mazarin |
| Monsieur Yann CAUCHETIER | Commune de Gif-sur-Yvette |
| Madame Lucie SELLEM | Commune de Gometz-le-Châtel |
| Monsieur Jean-Pierre MEUR | Commune de la Ville du Bois |
| Monsieur Clovis CASSAN | Commune des Ulis |
| Madame Sandrine GELOT | Commune de Longjumeau |
| Madame Isabelle KLJAJIC | Commune de Montlhéry |
| Monsieur Didier PERRIER | Commune de Nozay |
| Monsieur David ROS | Commune d'Orsay |
| Monsieur Grégoire de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau |
| Monsieur Michel SENOT | Commune de Saclay |
| Monsieur Stéphane BAZILE | Commune de Saulx-les-Chartreux |
| Monsieur Bernard GLEIZE | Commune de Vauhallan |
| Monsieur François Guy TRÉBULLE | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Monsieur Victor DA SILVA | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| Monsieur Igor TRICKOVSKI | Commune de Villejust |
| Monsieur Guillaume VALOIS | Commune de Villiers-le-Bâcle |

Délibération n° 2021-338

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LECLERC Commune de Champlan

Monsieur Christian LARDIERE Commune de Linas

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

Délibération n° 2021-338

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2021

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les séances publiques du Bureau communautaire donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal, sous la responsabilité et le contrôle du secrétaire de séance, dans lequel sont relatés et conservés tous les éléments de procédure et décisions constituant ces séances ;

CONSIDERANT le procès-verbal de séance du 10 novembre 2021 ci-annexé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Bureau communautaire du 10 novembre 2021.

Fait et délibéré le mercredi 1 décembre 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (24 VOIX)

24 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211201 - lmc 137482 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 08/12/2021

- Affichée / Publiée le : 08/12/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans

Délibération n° 2021-338

un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr